

Commission des Finances
de la commune de Mont-la-Ville

Au Conseil Général
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville le 18.11.2021

Préavis municipal No. 11/2021
Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances composée de Messieurs Denis Rochat, René Ulrich, Grégory Gabriel, Cyril Delacrétaz et de Madame Eliane Zürcher, rapporteur, s'est réunie les 8, 11, 16 et 18 novembre afin d'examiner le préavis municipal susmentionné.

Les rémunérations des membres de la municipalité se composent comme suit :

- Une rémunération fixe (mandat politique)
- Des vacations à l'heure (mandat de gestion)
- Des vacations à la journée
- Des indemnités pour utilisation de leur véhicule privé
- Une indemnité forfaitaire pour frais divers

Voici un petit historique des rémunérations de la municipalité de ces 20 dernières années soit :

Concernant le syndic :

2002 : Rémunération : CHF 3'500.- Vacations : CHF 25.- de l'heure
2009 : Rémunération : CHF 6'000.- Vacations : CHF 30.- de l'heure
2016 : Rémunération : CHF 7'500.- Vacations : CHF 35.- de l'heure.
Demande 2021 : Rémunération : CHF 9'000.- Vacations : 45.- de l'heure

Concernant les municipaux :

2002 : Rémunération : CHF 2'200.- Vacations : CHF 25.- de l'heure
2009 : Rémunération : CHF 4'000.- Vacations : CHF 30.- de l'heure
2016 : Rémunération : CHF 5'000.- Vacations : CHF 35.- de l'heure.
Demande 2021 : Rémunération : CHF 6'000.- Vacations : 45.-de l'heure.

La commission est bien consciente que la charge de Syndic ou de Municipal n'est pas une sinécure et qu'elle demande un investissement personnel important. Les diverses séances et formations ont souvent lieu le soir ou le samedi et empiètent sur le temps consacré à leur vie professionnelle ou familiale. De nombreuses communes peinent d'ailleurs à repourvoir les postes de Municipaux qui sont vacants.

L'augmentation demandée par la municipalité, motivée par la complexification et la multiplication des dossiers à traiter, équivaut à un coût global d'environ CHF 20'000.- par année.

Après discussion, la commission propose au Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté soit :

Traitement annuel fixe pour mandat politique :

Syndic	CHF 9'000.- + vacances
Municipal	CHF 6'000.- + vacances

Vacations pour mandat de gestion :

CHF 45.-/l'heure + vacances
CHF 360.-/journée + vacances

Indemnité forfaitaire :

300.- par année

Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé :

CHF 0.70 par km

Pour la commission :

Denis Rochat

René Ulrich

Grégory Gabriel

Cyril Delacrétaz

Eliane Zürcher